



2021-03-16 - INFO-NÉGO # 11

Conscœurs et confrères,

Votre comité de négociation commencera le processus de conciliation avec la compagnie la semaine prochaine via Zoom. Au cours des deux dernières semaines, nous avons diffusé deux documents d'analyse historique sur nos luttes passées. Ces documents ont mis en évidence à quel point il est essentiel de se battre pour notre avenir et ont clairement montré que nous avons atteint notre limite après 21 années de concessions.

De plus, la compagnie a déposé une plainte auprès du Conseil canadien des relations industrielles, en vertu de l'article 87.4 du Code canadien du travail, concernant notre différend sur le maintien des activités en cas de lock-out ou de grève. Cette action était attendue, mais elle ne change rien au fait que les demandes de concessions extrêmes de la compagnie pourraient mener à un arrêt de travail, s'il n'y a pas un changement significatif à leurs demandes et une reconnaissance de nos priorités. Lorsqu'il y aura un changement de situation, nous en ferons part aux membres dès que possible. Votre soutien continu et votre solidarité demeurent essentiels alors que nous franchissons les étapes du processus de négociation.

En toute solidarité,

Votre comité de négociation

Paul Couvion

Alain Sévigny

Justin Connolly

David Jacob

Dave Hicks

Sébastien Vachon

Clayton Nunn – Représentant national

Jean-Stéphane Mayer – Représentant national